

2026

Rapport sur les assemblées annuelles au Canada

Analyse de la période des
assemblées annuelles de 2026



Table des matières

Introduction	3
Tendances et enjeux émergents en 2026	5
Format des assemblées	8
Déroulement des assemblées	16

En 2026, les actionnaires ont continué d'accorder un fort appui à la direction en place. Parallèlement, l'attention s'est portée davantage sur l'évolution du rôle de surveillance des conseils d'administration ainsi que sur les priorités en matière de gouvernance. Les conseils d'administration accordent une attention croissante à des risques opérationnels complexes, notamment la surveillance de l'intelligence artificielle (IA), la volatilité géopolitique et les enjeux liés aux droits des actionnaires. Ces priorités émergentes redéfinissent progressivement les attentes en matière de gouvernance pour les prochaines périodes de sollicitation de procurations.

Bien que les fondements de la gouvernance demeurent solides, certains points d'achoppement récents liés aux règlements relatifs aux préavis et aux tableaux d'évaluation de la rémunération liée au rendement ont considérablement accru les exigences techniques en matière de conformité. Cette évolution illustre la complexité croissante de l'environnement de gouvernance et l'importance d'une préparation rigoureuse à chaque étape du processus. Computershare continue de collaborer étroitement avec les sociétés émettrices afin de les aider à s'adapter à l'évolution du cadre réglementaire et des attentes en matière de gouvernance.

La période 2026 a fait ressortir plusieurs tendances et enjeux émergents chez les émetteurs canadiens, notamment la gouvernance de l'IA, la capacité d'adaptation aux enjeux géopolitiques et les obligations d'information qui en découlent, l'examen accru des formats d'assemblée, les propositions de la direction et les tendances de vote, ainsi que l'évolution de l'activisme actionnarial et des enjeux ESG. Dans un contexte où les attentes en matière de gouvernance continuent d'évoluer, Computershare aide les émetteurs à demeurer informés, à bien se préparer et à faire face aux nouveaux défis de la période de sollicitation de procurations. Pour en savoir plus, consultez la section « Tendances et enjeux émergents en 2026 ».

Computershare accompagne un vaste éventail d'organisations, allant des sociétés du classement Fortune Global 500 et des sociétés composant l'indice S&P/TSX aux entreprises de taille moyenne, aux sociétés fermées et aux organismes sans but lucratif. L'étendue et la diversité de notre clientèle nous procurent un accès privilégié à des données comportementales ainsi qu'à une connaissance approfondie des tendances du marché. Nous aidons ainsi nos clients à repérer les nouveaux enjeux, à s'y préparer et à y répondre afin de composer avec les défis complexes de la gouvernance d'entreprise. Nous mettons également à leur disposition des données comparatives propres à leur secteur d'activité afin qu'ils soient bien préparés en vue de leur prochaine assemblée des actionnaires.

INTRODUCTION

Le présent rapport met en lumière les principaux thèmes et les tendances observés lors des assemblées annuelles tenues au cours de la période de douze mois terminée le 30 juin 2026. Ces observations visent à vous aider à anticiper les enjeux auxquels votre société pourrait être confrontée et à vous y préparer dans un contexte de gouvernance en constante évolution. Communiquez avec notre équipe pour discuter de la façon dont nous pouvons vous accompagner dans la préparation de votre prochaine assemblée des actionnaires.



Arne Gulstene

Chef, Services aux émetteurs
Computershare Canada

Thèmes émergents de gouvernance

Gouvernance de l'intelligence artificielle¹

- **D'un sujet émergent à une priorité des conseils d'administration :** L'IA est désormais considérée comme un risque nécessitant une surveillance continue de la part des conseils d'administration. Les sociétés de conseil en vote mettent actuellement au point des cadres d'analyse qui serviront à évaluer la façon dont les conseils d'administration gèrent les risques liés à l'IA.
- **Approche canadienne et approche américaine :** Contrairement au marché américain, où les géants de la technologie font l'objet d'un examen approfondi quant aux répercussions environnementales de leurs centres de données, aux données servant à l'entraînement des modèles et à l'ampleur de leurs investissements en capital, les propositions liées à l'IA présentées au Canada demeurent beaucoup plus limitées. Les propositions présentées au Canada, comme celle présentée à la BMO concernant la surveillance de l'IA par le conseil d'administration², portaient essentiellement sur la structure de cette surveillance. Il s'agit notamment de déterminer si les risques liés à l'IA relèvent du comité d'audit, d'un comité des technologies ou du conseil d'administration dans son ensemble. Les sociétés devront également se doter de cadres de gouvernance de l'IA pour encadrer la gestion des données, la formation en éthique et l'atténuation des biais algorithmiques. Ces mesures leur permettront de mieux se préparer

aux cadres d'évaluation et de vote que les conseillers en vote et les émetteurs mettent actuellement en place.

- **Concilier la gestion des risques et les possibilités stratégiques :** Les conseils d'administration ne se limitent plus à l'atténuation des risques. Les administrateurs examinent activement comment leur organisation peut tirer parti de l'IA de façon sûre et responsable pour optimiser ses activités, renforcer sa stratégie et même appuyer les travaux du conseil grâce à des outils automatisés de synthèse de l'information et de gouvernance.²

Adaptation aux enjeux géopolitiques et obligations d'information

- **La géopolitique comme facteur de performance :** L'intensification des tensions mondiales et les négociations commerciales prévues en 2026 ont propulsé le risque géopolitique au premier rang des priorités des conseils d'administration. Ceux-ci ne peuvent plus considérer les événements géopolitiques comme des risques imprévisibles échappant à leur contrôle. Ils intègrent désormais les enjeux de résilience géopolitique à la surveillance de leurs activités financières et opérationnelles.³
- **Intégration à la stratégie de l'entreprise :** Plutôt que de considérer les enjeux géopolitiques comme un concept abstrait, les émetteurs inscrits à la TSX exposés au commerce international ou vulnérables

aux perturbations des chaînes d'approvisionnement intègrent désormais les questions liées aux droits de douane, aux sanctions et à l'instabilité régionale dans leur information continue, leurs stratégies d'affectation du capital et leur gestion des risques d'entreprise.

- **Abandon des formulations génériques :** L'accent est mis sur le remplacement des formulations génériques par des explications adaptées à chaque émetteur permettant aux actionnaires de comprendre clairement comment l'entreprise se prépare à faire face aux chocs macroéconomiques et aux changements de politiques publiques.

Format des assemblées sous la loupe

- **Remise en question des assemblées exclusivement virtuelles :** Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et les principales sociétés de conseil en vote remettent de plus en plus en question la tenue d'assemblées exclusivement virtuelles, estimant qu'elle limite une participation significative des actionnaires. Les sociétés de conseil en vote soulèvent également des préoccupations sur le plan de la gouvernance lorsque les conseils d'administration modifient leurs règlements de manière à se donner toute latitude pour tenir, à leur discrétion, des assemblées exclusivement virtuelles de façon permanente.⁴
- **Essor du modèle hybride :** Le modèle hybride s'est imposé comme un juste milieu pragmatique et gagne en popularité auprès des émetteurs composant l'indice S&P/TSX 60.

Propositions de la direction et tendances en matière de vote⁵

- **Solide appui à la direction en place :** Les investisseurs institutionnels ont manifesté une grande confiance envers les équipes de direction. Les candidats proposés aux postes d'administrateurs ont tous été réélus à une forte majorité, et les votes consultatifs sur la rémunération (say-on-pay) ont été approuvés chez l'ensemble des émetteurs examinés.
- **Stabilité de l'appui à la rémunération des dirigeants :** La rémunération des hauts dirigeants a continué de bénéficier d'un solide appui. Les six grandes banques canadiennes ont obtenu des taux d'approbation allant de 95 % à plus de 96 %, tandis que les autres grands émetteurs inscrits à la TSX ont enregistré des taux d'appui généralement compris entre près de 90 % et le milieu de la tranche des 90 %. Cette stabilité persiste malgré le fait que plus de 70 % des émetteurs composant l'indice S&P/TSX 60 ont désormais intégré des critères ESG à la rémunération de leurs dirigeants.
- **Ratification de l'auditeur :** la proposition de la direction la moins appuyée Cette proposition est demeurée celle de la direction ayant reçu le plus faible taux d'approbation (de 90 % à 93 % chez les six grandes banques canadiennes). Cette situation s'explique principalement par les politiques des investisseurs institutionnels favorisant la rotation des auditeurs et limitant la durée des mandats d'audit, plutôt que par une insatisfaction à l'égard de l'auditeur.

L'évolution de l'activisme actionnarial et des enjeux ESG

- **Recul des campagnes d'activisme à l'échelle mondiale :** Dans le sillage du ralentissement observé à l'échelle mondiale (758 campagnes comparativement à 784 l'année précédente), l'activisme actionnarial au Canada a également reculé, le nombre de campagnes ayant diminué de 30 % sur un an pour s'établir à 28. Parallèlement, l'activité a reculé de 10 % aux États-Unis, tandis que l'Asie a été le seul marché à afficher une croissance. Cette tendance traduit une baisse du nombre de campagnes d'activisme plutôt qu'un recul généralisé de l'engagement des actionnaires.⁶
- **Montée des règlements négociés :** Les courses aux procurations publiques traditionnelles ont continué de reculer, les investisseurs privilégiant le dialogue privé, les recours juridiques et les campagnes d'abstention. Par conséquent, 12 des 13 sièges au conseil d'administration remportés par des activistes au Canada ont été obtenus dans le cadre de règlements négociés plutôt qu'à l'issue de courses aux procurations contestées.⁷
- **Recul du nombre de propositions portant sur les questions ESG :** Certaines catégories de propositions portant sur les questions ESG ont reculé en 2026, en partie parce que les organismes de réglementation ont suspendu leurs travaux visant l'élaboration de nouvelles exigences de communication d'information liée aux changements climatiques. Le nombre total de propositions ESG a diminué de 30 % par rapport à l'année précédente. Au Canada, les

propositions à caractère environnemental sont passées de 9 à 6, tandis que les campagnes liées à la nomination de dirigeants ont reculé de 15 à 7.⁸ Malgré ce recul dans certaines catégories ESG, les propositions d'actionnaires ont continué de couvrir un vaste éventail d'enjeux de gouvernance ainsi que de questions environnementales et sociales.

- **Les banques demeurent la principale cible :** Près de 50 % des propositions d'actionnaires déposées au Canada visaient des institutions financières. Chacune des six grandes banques canadiennes a reçu de 5 à 11 propositions d'actionnaires récurrentes et coordonnées, dont plusieurs revenaient année après année.⁹ Les propositions visant les institutions financières canadiennes portaient notamment sur la surveillance de l'IA, la participation des actionnaires aux assemblées annuelles, les politiques environnementales ainsi que les enjeux liés au travail forcé et au travail des enfants.
- **Percée en matière de droits de la personne :** Bien que la plupart des propositions visant les banques aient été rejetées par une large majorité, une résolution portant sur le travail forcé et le travail des enfants dans les portefeuilles de prêts et d'investissements a recueilli 24,5 % des voix lors de l'assemblée annuelle de la Banque Nationale, soit le plus fort appui obtenu par une proposition d'actionnaires visant une banque au cours de la période à l'étude.¹⁰



Format des assemblées

Vue d'ensemble

La période de sollicitation de procurations de 2020 a forcé les sociétés à adapter rapidement le format de leurs assemblées annuelles des actionnaires. Nombre d'entre elles ont adopté des technologies virtuelles afin de maintenir des communications efficaces et sécuritaires et de favoriser la participation des actionnaires.

FORMAT DES ASSEMBLÉES

À titre de fournisseur mondial de services de gouvernance d'entreprise, Computershare a été à l'avant-garde de cette transition rapide vers les assemblées virtuelles en 2020. Au fil des périodes de sollicitation de procurations qui ont suivi, nos données montrent que l'environnement des assemblées d'actionnaires a continué d'évoluer.

Depuis, de nombreux débats ont porté sur les répercussions possibles des assemblées virtuelles sur les droits des actionnaires ainsi que sur le manque de transparence qu'elles peuvent entraîner pour les investisseurs. Les organismes de réglementation et les actionnaires ont exprimé de vives préoccupations quant aux avantages et aux inconvénients du format exclusivement virtuel. Toutefois, nous avons continué de renforcer nos capacités technologiques et opérationnelles afin de répondre à l'évolution des besoins de nos clients. D'année en année, les équipes de Computershare accompagnent les émetteurs dans la préparation, l'administration et la tenue de leurs assemblées annuelles, qu'elles aient lieu en personne, en mode virtuel ou en formule hybride.

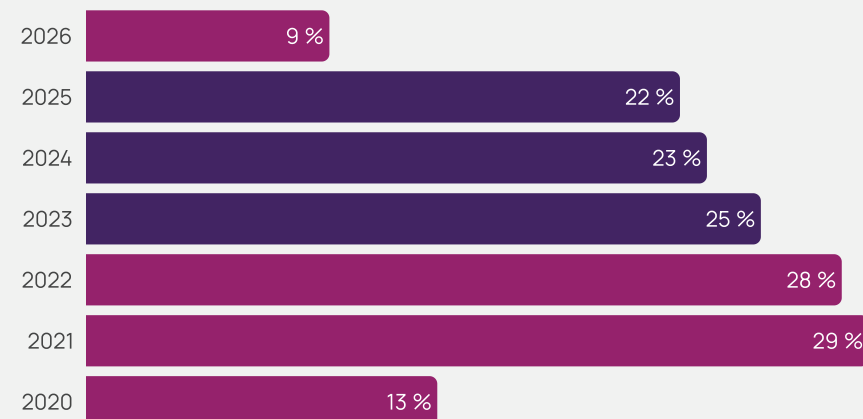
Au fil des dernières années, nos données montrent que les pratiques entourant les assemblées d'actionnaires ont continué d'évoluer sous l'effet des changements réglementaires et des pressions du marché.

Depuis 2020, les clients canadiens de Computershare ont régulièrement eu recours aux assemblées annuelles virtuelles. Leur proportion est passée de 13 % en 2020 à 29 % en 2021, puis à 28 % en 2022.

Toutefois, les années suivantes ont été marquées par une tendance constante, quoique modérée, vers un retour aux assemblées en personne. La proportion d'émetteurs ayant opté pour le format virtuel a reculé à 25 % en 2023, à 23 % en 2024 et à 22 % en 2025.

En 2026, cette tendance s'est accentuée : à peine 9 % des sociétés ont tenu une assemblée virtuelle, soit une proportion inférieure à celle observée au début de la pandémie, en 2020.

Évolution des assemblées virtuelles (2020-2026)



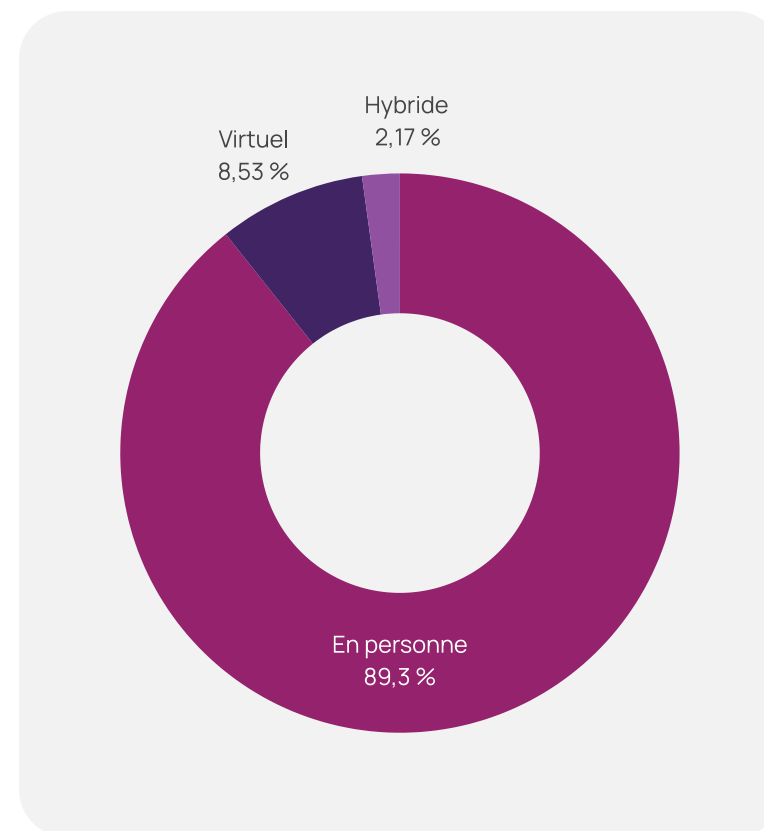
* Source : données exclusives de Computershare sur les assemblées annuelles

Tendances des assemblées des sociétés canadiennes

Après avoir observé en 2024 et en 2025 une légère tendance au retour des assemblées en personne, les données de 2026 confirment un recul marqué du recours au format exclusivement virtuel. Au cours de la période des assemblées annuelles de 2026, Computershare a administré 1 336 assemblées, tous formats confondus : en personne, virtuel ou hybride.

Le recul marqué du format exclusivement virtuel confirme l'intérêt renouvelé des émetteurs canadiens pour les assemblées en personne. Toutefois, à mesure que les pratiques de gouvernance évoluent, les conseils d'administration doivent régulièrement réévaluer leur choix de format afin de répondre aux attentes changeantes des parties prenantes.

Répartition des assemblées annuelles de 2026 par format



Assemblées virtuelles et hybrides

Pour les sociétés qui tiennent des assemblées exclusivement virtuelles, l'idée de départ était que les plateformes numériques permettraient de joindre un plus grand nombre de parties prenantes qui n'auraient autrement pas pu assister à une assemblée en personne. Après 2020, les émetteurs en sont venus à considérer le format virtuel comme une pratique courante. Une meilleure maîtrise des aspects opérationnels leur a permis d'intégrer harmonieusement les technologies numériques à leurs stratégies de relations avec les investisseurs et de s'acquitter de leurs obligations légales en matière de tenue d'assemblées.

Toutefois, la question de savoir si les sociétés devraient continuer de tenir des assemblées virtuelles, revenir aux assemblées en personne ou adopter une formule hybride demeure un enjeu de gouvernance en constante évolution. Bien que de nombreuses sociétés apprécient la plus grande maîtrise des communications et le contrôle accru qu'offre le format virtuel sur le déroulement des assemblées, les réserves exprimées par les autorités de réglementation, les sociétés de conseil en vote et les investisseurs institutionnels ont amené de nombreux émetteurs à privilégier de nouveau les assemblées en personne ou les assemblées hybrides.

Même si les autorités de réglementation présentent souvent les assemblées hybrides comme une formule offrant le meilleur des deux mondes, les coûts associés à la tenue d'une assemblée à la fois en personne et en mode virtuel sont souvent difficiles à justifier au regard de la participation réelle des actionnaires individuels. Dans bien des cas, le nombre de participants demeure limité, en particulier chez les émetteurs comptant peu d'actionnaires individuels.



Assemblées en personne

Plusieurs facteurs expliquent le choix de tenir des assemblées en personne. Dans la plupart des cas, les sociétés optent pour ce format afin de respecter des traditions de longue date ou de se conformer à des exigences légales ou prévues par leurs règlements administratifs. Les entreprises qui souhaitent mettre en valeur des produits physiques ou entretenir des relations étroites avec leurs collectivités locales et régionales y voient également un moyen de renforcer leur identité de marque.

Depuis l'essor des assemblées virtuelles, un débat plus large s'est installé quant à leur capacité de favoriser un véritable engagement des actionnaires, plusieurs estimant que le format numérique limite les interactions directes. Cette préoccupation ne se pose généralement pas dans le cadre des assemblées en personne. Dans des situations délicates, comme une élection contestée d'administrateurs ou l'examen d'une proposition d'actionnaires controversée, le fait de recevoir et d'analyser les procurations avant l'assemblée procure aux conseils d'administration une meilleure visibilité quant à l'issue probable du vote.

À l'inverse, certains observateurs estiment que l'accès virtuel pourrait involontairement décourager le vote par procuration avant l'assemblée, même si les données à l'appui de cette hypothèse demeurent limitées. Pour les sociétés, un ralentissement du vote anticipé réduit leur visibilité

sur les résultats attendus et complique l'ajustement des stratégies de sollicitation de procurations au fil du processus.

Bien que les assemblées hybrides soient souvent présentées comme une solution de compromis, leur adoption a plafonné malgré les progrès constants des technologies de réunion virtuelle. En fin de compte, les émetteurs qui optent pour le format en personne le font parce qu'ils privilégient la richesse des échanges, la transparence et la relation privilégiée avec les actionnaires que seul le contact en personne permet d'établir.

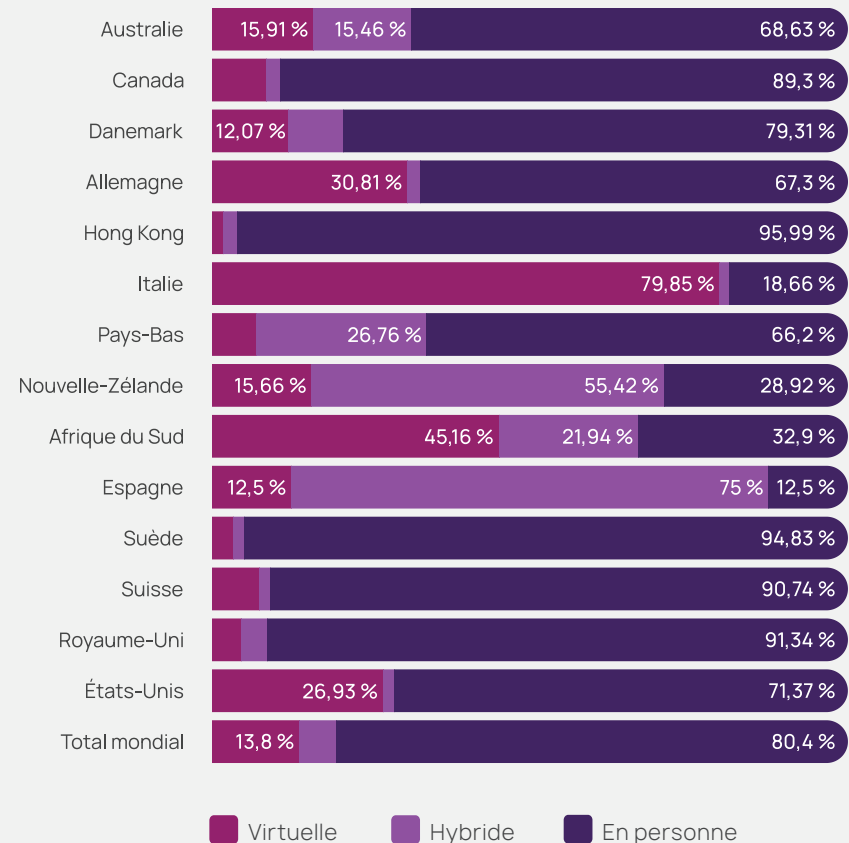


Portrait mondial des formats d'assemblées annuelles en 2026

Comme l'indique le graphique, les assemblées en personne demeurent le format le plus répandu dans la plupart des pays. Dans l'ensemble, la proportion de sociétés ayant recours à un format virtuel ou hybride y demeure nettement inférieure à celle observée au Canada.

Toutefois, certains pays ont maintenu une proportion nettement plus élevée d'assemblées virtuelles ou hybrides au cours des dernières années, notamment l'Espagne (plus de 87 %), l'Italie (plus de 80 %), l'Afrique du Sud (67 %) et l'Allemagne (33 %). Les États-Unis occupent une position intermédiaire (28 % d'assemblées virtuelles ou hybrides et plus de 71 % d'assemblées en personne), tandis que les sociétés de certains pays continuent de privilégier très largement les assemblées en personne, notamment à Hong Kong (96 %), en Suède (près de 95 %), en Suisse et au Royaume-Uni (environ 91 % chacun), ainsi qu'au Canada (près de 90 %).

Le format hybride demeure le choix de prédilection en Nouvelle-Zélande, où plus de 55 % de nos clients ont opté pour cette formule, malgré un recul de 6 % par rapport à 2025. Les Pays-Bas ont pour leur part enregistré une hausse marquée du recours à ce format (+4 %), tandis que l'Australie et l'Afrique du Sud ont également affiché une progression, quoique plus modérée.



Évolutions réglementaires et législatives récentes à l'échelle mondiale

Interdiction des assemblées exclusivement virtuelles : Plusieurs pays ont adopté des restrictions législatives limitant la possibilité pour les sociétés de tenir des assemblées exclusivement virtuelles. Comme c'est souvent le cas en matière de gouvernance d'entreprise, les exigences et les modalités d'application varient considérablement d'un pays à l'autre.

Allemagne – L'article 118a de la loi allemande sur les sociétés par actions autorise de façon permanente la tenue d'assemblées générales exclusivement virtuelles.¹¹

Restriction : Le conseil d'administration ne peut toutefois pas décider unilatéralement de tenir des assemblées exclusivement virtuelles à titre permanent. Les statuts de la société doivent d'abord être modifiés par vote des actionnaires, et cette autorisation ne peut être accordée pour une période de plus de cinq ans. De plus, la législation allemande garantit aux actionnaires participant à distance certains droits d'intervention afin d'éviter que la direction ne filtre ou ne censure leurs questions lors de l'assemblée.

Australie – Des modifications législatives ont été apportées à la Corporations Act afin d'établir un cadre juridique officiel pour la tenue d'assemblées en ligne.¹²

Restriction : La loi autorise la tenue d'assemblées hybrides. Toutefois, les sociétés ne peuvent tenir d'AGA exclusivement virtuelles que si leurs statuts le prévoient expressément. Les conseils d'administration doivent donc faire approuver une modification des statuts par les actionnaires.

Autriche – La Virtual Corporate Meetings Act a instauré un nouveau cadre législatif établissant une distinction entre les assemblées virtuelles « simples » et les assemblées virtuelles « modérées ».¹³

Restriction : Pour les sociétés cotées en bourse, toute modification des statuts autorisant la tenue d'assemblées virtuelles ne peut être accordée pour une période de plus de cinq ans. La loi exige également la mise en place de mécanismes techniques précis visant à assurer l'intégrité du quorum ainsi que la sécurité des plateformes de vote électronique.

Turquie – La législation imposant un cadre obligatoire pour les assemblées hybrides figure parmi les plus strictes en matière d'intégration des technologies.¹⁴

Restriction : Toutes les sociétés cotées sont tenues par la loi de tenir des assemblées hybrides. Cette obligation garantit le maintien d'un mode de participation en personne pour les actionnaires tout en assurant aux investisseurs à distance l'accès à une plateforme électronique accessible et sécurisée.

Royaume-Uni – Le Royaume-Uni demeure un cas à part en vertu de la Companies Act 2006, qui exige qu'un avis de convocation à une assemblée indique un « lieu » physique.¹⁵

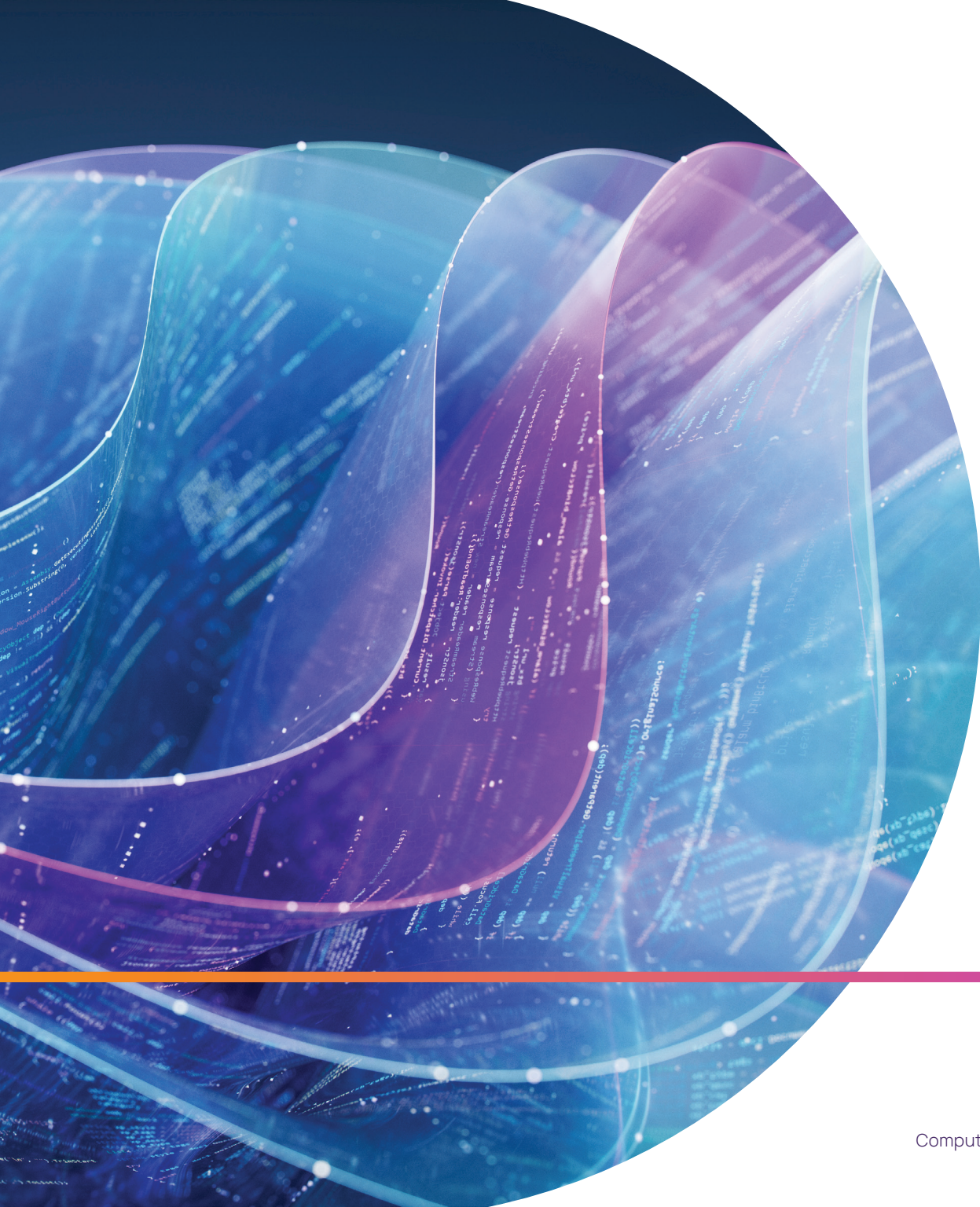
Situation actuelle : Les assemblées exclusivement virtuelles demeurent dans une zone grise juridique puisqu'elles ne sont associées à aucun lieu physique. Bien que le gouvernement britannique se soit engagé à modifier la Companies Act 2006 afin de reconnaître officiellement la validité des assemblées exclusivement virtuelles, les retards accusés dans ce dossier ont incité 86 % des sociétés composant l'indice FTSE 350 à maintenir des AGA en personne afin de réduire leur exposition aux risques juridiques.

Exigences législatives communes dans différents pays

Les lois autorisant le recours aux technologies d'assemblées virtuelles comportent généralement des dispositions obligatoires visant à protéger les investisseurs et les consommateurs :

- **Autorisations limitées dans le temps :** Dans plusieurs pays européens (notamment l'Allemagne et l'Autriche), les lois n'accordent pas d'autorisation permanente pour la tenue d'assemblées virtuelles. Les conseils d'administration doivent donc obtenir périodiquement le renouvellement de cette autorisation auprès des actionnaires, généralement tous les deux à cinq ans.
- **Équivalence des droits de participation :** Les autorités de réglementation, dont les ACVM, ont précisé que les actionnaires participant à distance doivent pouvoir exercer leurs droits et prendre part aux échanges dans des conditions comparables à celles offertes lors d'une assemblée en personne.
- **Vérification rigoureuse de l'identité :** Les lois exigent que les plateformes d'assemblées virtuelles spécialisées intègrent des mécanismes de vérification numérique audités afin d'assurer l'intégrité du quorum et la validité des résultats de vote.

Les exigences réglementaires et législatives encadrant les assemblées d'actionnaires et le vote par procuration diffèrent sensiblement selon les territoires. La possibilité de recourir à des assemblées virtuelles dépend largement du cadre juridique applicable, des pratiques de gouvernance locales et des exigences nationales, provinciales ou étatiques, auxquelles s'ajoutent les besoins propres à chaque société. Le cas du Royaume-Uni illustre bien cette situation, les assemblées exclusivement virtuelles n'y étant pas autorisées.

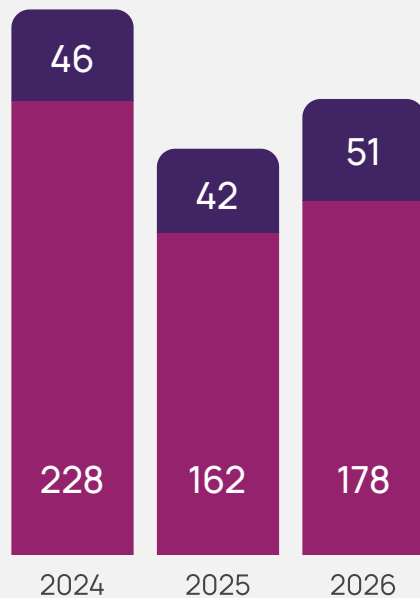


Déroulement des assemblées

Portrait statistique

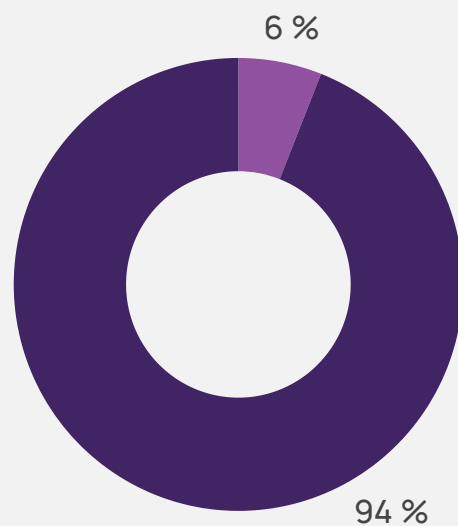
Réunion virtuelle/hybride

Participation par rapport à la durée de la réunion



■ Présence ■ Durée de la réunion (min)

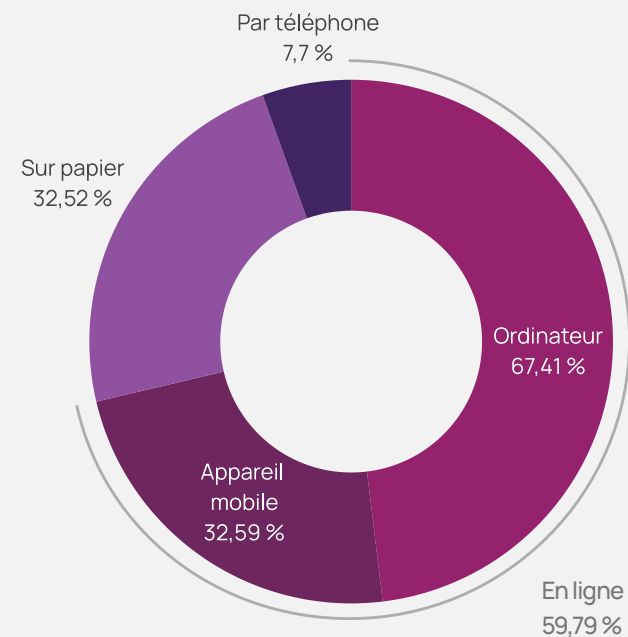
Vidéo et audio pour les assemblées hybrides



■ Diffusion audio avec diaporama ■ Vidéo

Vote

Répartition des votes exprimés en ligne, sur papier et par téléphone :



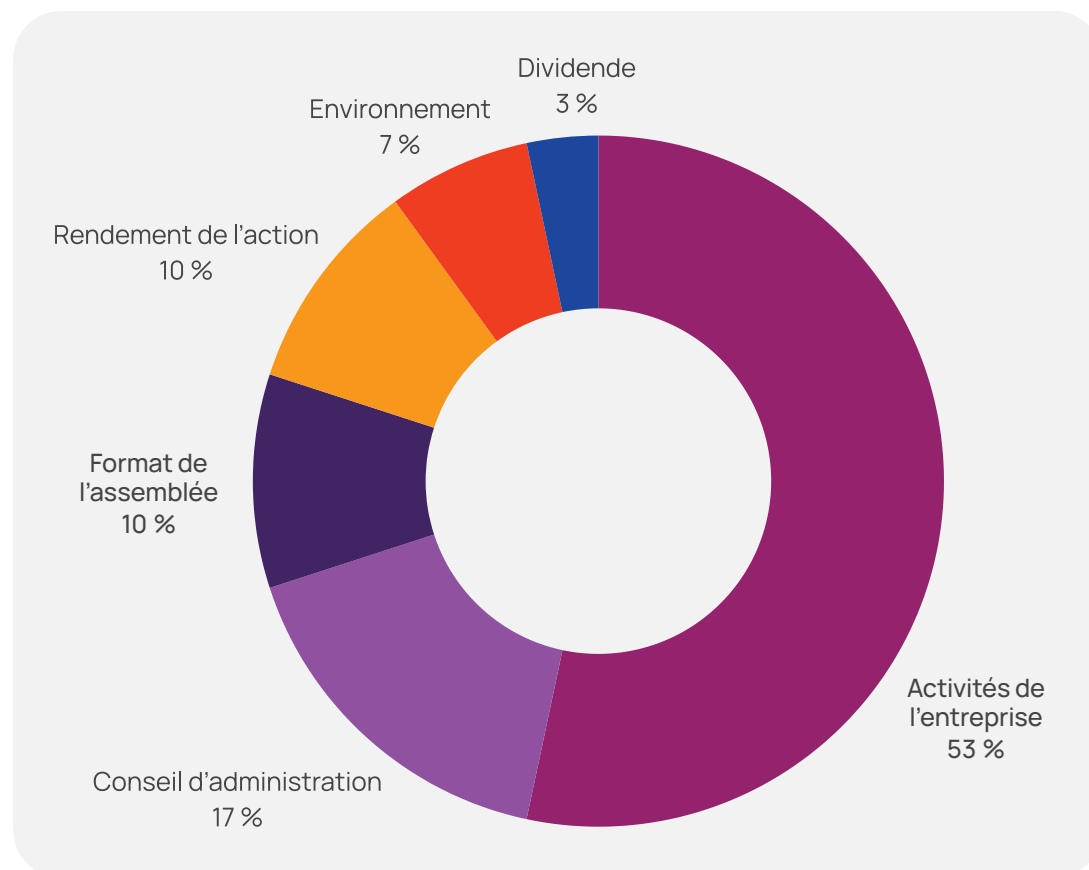
PORTRAIT STATISTIQUE

Selon un échantillon de sept des plus grandes sociétés canadiennes selon leur capitalisation boursière utilisant la plateforme d'assemblées virtuelles de Computershare :

Nombre moyen de questions en 2026 : 9 (un résultat stable pour une troisième année consécutive)

- › Pour l'ensemble des autres clients, la moyenne est nettement inférieure et il n'est pas rare qu'aucune question ne soit posée par les actionnaires.
- › Computershare offre une fonctionnalité permettant de gérer en direct les questions posées par téléphone par les actionnaires.
 - › Un client américain a utilisé cette fonctionnalité en 2025 et en 2026.
 - › À l'échelle mondiale, cette fonctionnalité pourrait jouer un rôle accru à mesure que différents territoires cherchent à reproduire plus fidèlement l'expérience d'une assemblée en personne.

Principaux thèmes des questions posées par les actionnaires en 2026



¹ Lignes directrices en matière de vote par procuration d'ISS et de Glass Lewis pour 2026 (décembre 2025) – Norton Rose Fulbright; Assemblées annuelles de 2026 : sociétés inscrites à la TSX et propositions d'actionnaires – Dentons (20 juillet 2026)

² Banque de Montréal (BMO), *Notice of Annual Meeting of Shareholders and Management Proxy Circular* (March 2026), Shareholder Proposal No. 6 ("Oversight of AI to preserve the human dimension"), présentée par le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC)

³ White & Case: *USMCA 2026 Joint Review: United States declines to extend Agreement, triggering annual reviews (July 2, 2026)*; Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue (*National Instrument 51-102 Continuous Disclosure Obligations*).

⁴ Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), *Les ACVM actualisent les indications sur la tenue d'assemblées d'actionnaires virtuelles (22 février 2024)*; Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG), *Virtual Shareholder Meeting Policy* (en anglais seulement)

⁵ Dentons, *Assemblées annuelles de 2026 : sociétés inscrites à la TSX et propositions d'actionnaires (20 juillet 2026)*

⁶ Dentons Canada Insight: *Shareholder Activism Trends and Defenses in Canada* (juillet 2026) (en anglais seulement) Voir aussi "Investor Activism Declines in 2026," *Investment Executive* (juillet 2026)(en anglais seulement)

⁷ Investment Executive: *Investor Activism Declines in 2026* (en anglais seulement)

⁸ Assemblées annuelles de 2026 : sociétés inscrites à la TSX et propositions d'actionnaires – Dentons (20 juillet 2026); voir aussi *Saison des procurations 2026 : Mesures à considérer (février 2026)* – Norton Rose Fulbright

⁹ Ibid. Voir également ISS-Stoxx, *Canada in Focus: Key Themes from the 2026 Proxy Season* (en anglais seulement)

¹⁰ Banque Nationale du Canada, *Assemblée annuelle des actionnaires – Rapport sur les résultats du vote* (24 avril 2026).

¹¹ La Loi sur les assemblées générales virtuelles des sociétés par actions (*Gesetz zur Einführung virtueller Hauptversammlungen von Aktiengesellschaften*) est entrée en vigueur de façon permanente le 27 juillet 2022 et encadre désormais la tenue des assemblées générales virtuelles en Allemagne.

¹² Australian Securities and Investments Commission (ASIC) – *FAQ: Virtual Meetings for Companies and Registered Schemes* (en anglais seulement)

¹³ Austrian Federal Legal Information System (RIS) – *Virtual Corporate Meetings Act (VirtGesG)* (en anglais seulement)

¹⁴ Berker Berker, Me Deniz Nalbant, « Article Series on Joint-Stock Companies Under Turkish Law: Types of General Assembly Meetings » (3 janvier 2025)

¹⁵ UK Public General Acts – *Companies Act 2006, Section 311*; White & Case LLP – UK AGM



À propos de Computershare Limited (CPU)

Computershare (ASX : CPU) est un chef de file mondial dans les domaines des services d'agent de transfert, de la gestion de l'actionnariat, des services de fiducie aux entreprises, de l'administration des régimes d'actionnariat des employés ainsi que d'un large éventail de services financiers et de gouvernance.

Grâce à son expertise en services financiers, en développement technologique et en communications avec les parties prenantes, Computershare établit des partenariats durables qui lui permettent d'offrir des solutions novatrices, conformes aux exigences réglementaires et axées sur les besoins de ses clients. Bon nombre des plus grandes organisations au monde font appel à Computershare pour optimiser leurs relations avec leurs investisseurs, leurs porteurs d'obligations, leurs clients et leurs employés.

Fondée en Australie en 1978, Computershare possède une solide expérience dans la prestation de services à valeur ajoutée à plus de 25 000 sociétés ouvertes et fermées. L'entreprise est présente dans les principaux marchés financiers du monde et compte plus de 11 000 employés à l'échelle mondiale.

Pour plus d'information, consultez le site Web de [Computershare Canada](#).



Membre du groupe Computershare

À propos de Georgeson

Georgeson est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de services stratégiques en matière d'actionnariat, de sollicitation de procurations et de gouvernance d'entreprise destinés aux sociétés et aux groupes d'actionnaires qui cherchent à influencer la stratégie de l'entreprise. Nous offrons des conseils et des services de représentation de premier ordre dans le cadre d'assemblées annuelles, de fusions et acquisitions, de courses aux procurations et d'autres opérations extraordinaires.

Notre solide expertise en matière de procurations est appuyée par une gamme de services-conseils stratégiques, notamment en ce qui a trait aux stratégies de sollicitation, à l'analyse de la gouvernance d'entreprise, aux projections de vote ainsi qu'à l'analyse de l'actionnariat et des profils de vote des investisseurs.

Notre présence locale et notre portée mondiale nous permettent d'analyser et d'atténuer les risques opérationnels associés à diverses opérations de sociétés à l'échelle mondiale.

Pour plus d'information, consultez [georgeson.com](https://www.georgeson.com).

Le contenu du présent rapport vise à fournir un aperçu général du sujet traité et ne constitue pas un avis juridique. Il est important d'obtenir un avis juridique indépendant pour toute question relative à votre assemblée générale annuelle, à la conformité aux règles d'inscription de l'ASX ainsi qu'à toute autre exigence légale ou réglementaire applicable.

À moins d'indication contraire, le contenu du présent rapport repose sur des données relatives aux sociétés émettrices clientes de Computershare inscrites à l'ASX et ne concerne pas l'ensemble des émetteurs inscrits à l'ASX. Toute analyse plus générale portant sur le S&P/ASX 300 présentée dans le présent rapport repose sur de multiples sources de données.

© Computershare Limited, 2026. Computershare et le logo de Computershare I Georgeson sont des marques déposées de Computershare Limited. Il est interdit de reproduire le présent document, en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite expresse et préalable de Computershare.